

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE DU 21 JANVIER 2016 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 19 H 00.

Étaient présents Madame et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Était absente madame la conseillère Chantal Bernatchez.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour

LÉGISLATION

3. Demande de transfert de dossier – relations humaines
4. Période de questions
5. Levée de la session

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19H00.**

2016-01-16

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

2016-01-17

3. DEMANDE DE TRANSFERT DE DOSSIER – RELATIONS HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE Me Blouin, avocat de la firme Therrien Couture, a chapeauté le dossier de relations de travail portant le numéro 812-3302-008;

CONSIDÉRANT QUE Me Blouin se joint maintenant à la firme Monty Sylvestre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer dans ce dossier avec Me Blouin, avocat;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE demander le transfert général du dossier (812-3302-008), toute documentation associée, y compris la documentation sur support

informatique, à l'étude de Monty Sylvestre, à l'attention de Me Blouin, avocat, qui maintiendra le mandat du dossier précité.

D'autoriser le Maire à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande de transfert de dossier à Therrien Couture.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Choquette appuyé de madame Lise Cadieux, de lever cette session à 19h30.

Simon Lacombe
Maire

Ginette Daigle
Directrice générale